

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 21 Août 1981

33, avenue Parmentier
75011 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Les petits frères des Pauvres

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

Reconnue d'Utilité Publique par le décret du 21 Août 1981

33, avenue Parmentier
75011 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 décembre 2012

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes combinés de l'association les petits frères des Pauvres, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes combinés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes combinés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes combinés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes combinés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

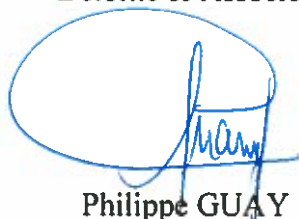
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

Neuilly-sur-Seine, le 18 juin 2013

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Philippe GUAY

COMPTES

ANNUELS

COMBINES

2012

BILAN COMBINE AU 31 DECEMBRE 2012 *

22/05/2013

	31/12/2012		31/12/2011 NET EN EUROS	31/12/2012 EN EUROS	31/12/2011 EN EUROS
	BRUT EN EUROS	AMORTISSEMENTS PROVISIONS EN EUROS			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences	2 016 767	(1 708 093)	308 674	320 909	
Logiciels	317 135	(170 637)	146 497	149 172	
Droit au bail	983 274	(821 098)	162 176	171 737	
	716 358	(716 358)			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	61 265 856	(34 065 672)	27 200 184	25 942 251	
Constructions, gros oeuvres	479 958		479 958	479 958	
Matériel	39 707 552	(18 374 462)	21 333 090	21 608 533	
Autres Immobilisations corporelles	1 257 042	(903 582)	353 460	329 198	
Immobilisations en cours	17 903 888	(14 787 628)	3 116 059	3 343 165	
	1 917 616		1 917 616	1 81 407	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Autres titres immobilisés	54 927 370	(213 389)	54 713 982	51 743 605	
Prêts	54 545 599	(213 389)	54 332 210	51 380 647	
Dépôts et cautionnements	381 772		381 772	360 387	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	118 209 993	(35 987 163)	82 222 840	78 006 785	
CRÉANCES					
Usagers & comptes rattachés	2 690 767	(450 878)	2 239 889	1 086 614	
	761 418	(86 233)	725 185	270 122	
Créances sociales	117 527		117 527	126 706	
Créances fiscales	903 599		903 599	65 359	
Autres créances	685 598	(414 645)	270 954	320 163	
Produits à recevoir	222 634		222 634	304 263	
VMP & DISPONIBILITES					
Valeurs mobilières de placement	23 822 125		23 822 125	23 437 236	
Disponibilités	19 373 297		19 373 297	17 242 259	
	4 448 828		4 448 828	6 194 976	
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF					
Charges constatées d'avance	292 162		292 162	242 280	
	292 162		292 162	242 280	
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	26 805 054	(450 878)	26 354 176	24 766 130	
TOTAL GENERAL	145 015 047	(36 438 032)	108 577 015	102 772 894	
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser					
Autorisés par l'organisme de tutelle					
Stocks successions	42 542 359	(9 365 613)	33 176 746	29 951 580	
TOTAL STOCKS LEGS A RÉALISER	42 542 359	(9 365 613)	33 176 746	29 951 580	
Engagements recus sans approbation préfectorale					
TOTAL LEGS HORS-BILAN AU 31/12 :			12 676 261	6 811 910	
COMPTES DE REGULARISATION PASSIF					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES			20 387 323	17 328 503	
TOTAL GENERAL			108 577 015	102 772 894	
CONTREPARTIE DES ENGAGEMENTS RECUS					
Contrepartie des stocks de legs à réaliser					
Provisions pour legs à réaliser					
TOTAL PROVISIONS LEGS A RÉALISER			33 176 746	29 951 580	
			33 176 746	29 951 580	

* Les petits frères des Pauvres, PFP AGE, Fédération des Amis des petits frères des Pauvres, Champ Marie, Sarl Lechevin Parmentier

COMPTE DE RESULTAT COMBINE * 2012

22/05/2013

<u>EN EUROS</u>	Realise 2012	Réalisé 2011	% de Var. 2012 2011
Produits courants			
Prestations de services & produits d'activités annexes	1 185 480	1 887 773	-37%
Dotations & produits de tarification	2 385 706		
Subventions d'exploitation	4 209 286	4 235 248	-1%
Revenus des immeubles	529 457	1 033 925	-49%
Dons	14 950 704	14 412 455	4%
Legs & donations	20 487 217	21 394 918	-4%
Ventes	317 645	379 380	-16%
Participations	476 223	488 993	-3%
Autres produits divers	616 472	688 808	-11%
Total produits courants	45 158 189	44 521 499	1%
Charges courantes			
Charges de fonctionnement			
Achats non stockés matières & fournitures	3 349 804	3 000 804	12%
Services extérieurs	6 552 323	6 028 163	9%
Autres services extérieurs	6 959 859	6 283 068	11%
Impôts & taxes	210 944	202 841	4%
Aides financières & prises en charge	1 433 966	1 270 410	13%
Subventions accordées	1 517 628	1 283 947	18%
Autres charges diverses	613 999	533 970	15%
Sous-total charges de fonctionnement	20 638 523	18 603 203	11%
Charges de personnel			
Impôts & taxes sur rémunérations	1 759 621	1 671 325	5%
Rémunérations du personnel	14 032 342	13 144 137	7%
Charges sociales	7 538 321	6 861 404	10%
Sous-total charges de personnel	23 330 283	21 676 866	8%
Dotations aux amortissements & provisions	1 775 362	1 841 798	-4%
Total charges courantes	45 744 168	42 121 868	9%
Résultat courant	(585 980)	2 399 631	-124%
Produits financiers			
Produits financiers	1 055 428	794 716	
Produits nets sur cessions immo. Fin. & VMP	874 087	518 851	
Rep.amort.& prov. financières	408 434	102 611	
Total des produits financiers	2 337 949	1 416 178	65%
Charges financières			
Charges financières	818	2 030	
Dot.amort.& prov. financières	203 489	408 434	
Total des charges financières	204 306	410 465	-50%
Résultat financier	2 133 643	1 005 713	112%
Produits exceptionnels			
Montants bruts virés au fonds de transmission	903 286		
Produits nets sur cessions d'actifs	3 571	(7 237)	
Autres produits exceptionnels	16 971	7 807 873	
Total des produits exceptionnels	923 828	7 800 637	
Charges exceptionnelles			
Montants nets virés au fonds de transmission	881 538		
Frais traitement dossiers fonds de transmission	21 748		
Dotations aux Amor.& prov.exceptionnelles			
Total des charges exceptionnelles	903 286		
Résultat exceptionnel	20 542	7 800 637	
Report ressources non utilisées ex.ant	279 811	57 862	
Engage. à réaliser s/ressources affectées	10 000	15 400	
Impôts	252 704	148 811	
Total produits	48 699 777	53 796 176	-9%
Total charges	47 114 464	42 696 544	10%
Résultat	1 585 313	11 099 632	-86%

* Les petits frères des Pauvres, PFP AGE, Fédération des Amis des petits frères des Pauvres, Champ Marie, Sarl Lechevin Parmentier

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS COMBINES

AU 31 DÉCEMBRE 2012

SOMMAIRE

Note 1 Principes comptables et méthodes de base

A/ Présentation des comptes annuels

B/ Combinaison

C/ Principes comptables suivis

D/ Changements comptables

E/ Mouvements significatifs de l'exercice

F/ Engagements donnés ou reçus

G/ Méthode d'élaboration du compte d'emploi des ressources

Note 3 Immobilisations, amortissements et provisions

Note 4 Variation des dotations, réserves, report à nouveau et excédent

Note 5 État des créances et des dettes

Note 6 Titres et valeurs mobilières de placement

Note 7 Effectifs

Note 8 Flux de trésorerie

Note 9 Compte d'emploi des ressources

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES DE BASE

A. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels combinés de l'exercice 2012 sont présentés conformément aux dispositions du CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 relatif à l'élaboration des comptes combinés s'appliquant à toutes les entités, personnes morales de droit privé et donc aux associations et aux fondations intégrées au règlement CRC n° 99-02 sur les comptes consolidés et dont la section VI est consacrée aux comptes combinés.

Ils sont constitués d'une situation patrimoniale (bilan), d'un compte de résultat et d'une annexe incluant un compte d'emploi des ressources (CER).

Les conventions générales comptables ont été appliquées en respectant les principes généraux suivants

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices.

B. Combinaison

1) Périmètre de combinaison

Conformément aux dispositifs du CRC n° 99- 02 du 29 avril 1999, les comptes combinés représentent les comptes d'un ensemble de structures comme si cet ensemble était formé d'une seule entité.

Les comptes combinés sont obtenus en procédant au cumul des comptes des structures faisant partie du périmètre des comptes combinés, éventuellement après retraitement et reclassement. Les différentes structures du groupe « petits frères des Pauvres » représentent un ensemble économique homogène.

L'entité combinante est l'association mère « les petits frères des Pauvres » qui est à l'origine de la création des autres structures.

Depuis 2011, il existe une convention de combinaison des comptes, valable 1 an, renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique. Ces structures sont juridiquement liées entre elles par des conventions, par des représentants de l'association PFP dans leurs conseils d'administration et utilisent un ensemble de moyens, de services et de stratégies communes

Ces entités combinées sont :

L'association des petits frères des Pauvres

Association reconnue d'utilité publique, qui a pour vocation d'aider et de servir dans un esprit de gratuité les pauvres et en priorité les personnes âgées, isolées et démunies. L'association « les petits frères des Pauvres » apporte aux autres structures son aide sous forme de subventions et de mise à disposition de moyens mis en communs.

La fédération des Amis des petits frères des Pauvres

Les associations Amis des PF adhérentes à la Fédération œuvrent dans le même but que les petits frères des Pauvres dans les communes où ne sont pas implantés les PFP. La Fédération signe des conventions avec ces associations.

La dernière convention signée entre les petits frères des Pauvres et la Fédération des Amis des petits frères des Pauvres date du 30 mai 2001.

L'association PFP AGE

L'association a pour objet de gérer toute structure, établissement ou service offrant à des personnes âgées de plus de cinquante ans des solutions innovantes de vacances, d'accueil, de séjour et de logement à titres provisoire ou définitif dans le cadre de la politique définie par « les petits frères des Pauvres ».

La convention provisoire signée entre les petits frères des Pauvres et PFP-AGE date du 17 mars 2005. Les représentants de l'association PFP sont majoritaires au conseil d'administration de PFP-AGE.

L'association Champ Marie

L'association a pour objet de faire de la médiation locative de logements loués à des personnes défavorisées de plus de cinquante ans.

La moitié des membres du conseil d'administration sont des représentants des PFP.

La SARL Lechevin Parmentier

Cette SARL assure le portage de baux commerciaux pour certains locaux mis à la disposition de plusieurs structures du groupe.

Le capital de cette SARL est détenu à 98 % par l'association des petits frères des Pauvres.

2) Critères de combinaison

Les relations entre l'association « les petits frères des Pauvres » et les autres structures du groupe sont définies par des stratégies communes, une représentation de l'association des PFP dans les organes politiques et des conventions signées entre elles.

2.1) Relations entre les entités combinées

L'usage du nom

Le nom « les petits frères des Pauvres » reste la propriété de l'association, elle délègue aux autres structures la capacité de l'utiliser mais doit en être informée.

La représentation de l'association des petits frères des Pauvres

L'association « les petits frères des Pauvres » est à l'origine de la création des autres structures. Elle est présente au conseil d'administration de ces structures.

Les représentants de droit doivent être membres associés de l'association « les petits frères des Pauvres ».

Utilisation de locaux

L'association « les petits frères des Pauvres » met à la disposition des autres structures des locaux nécessaires à leurs activités et implantations de leurs sièges sociaux. Cette mise à disposition ne donnant pas lieu à contrepartie.

Par ailleurs, les structures du groupe peuvent avoir accès à tous les locaux et bâtiments appartenant à l'association.

Utilisation de services

Les structures du groupe peuvent utiliser l'ensemble des services techniques nationaux mis en place par l'association tel que : publicité, notoriété, gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines, formation, recherche de fonds, travaux, documentation, etc.

Personnel

Toutes les structures du groupe sont membre de l'Unité Economique et Sociale (UES). Tous les salariés du groupe PFP sont représentés par un seul et même Comité d'Entreprise dit Comité d'Entreprise Commun (CEC).

Dispositions financières

Les petits frères des Pauvres s'engagent à verser chaque année une dotation aux Amis des petits frères des Pauvres et à PFP-AGE. Le montant est fixé chaque année dans le cadre de la procédure budgétaire des petits frères des Pauvres après présentation des prévisions d'actions et de développement et des prévisions d'investissements.

Les structures subventionnées sont tenues de fournir des bilans annuels d'activités. Ces bilans comprennent des rapports d'activités, des bilans, des comptes d'exploitation et des budgets prévisionnels.

2.2) Comptes réciproques

Les opérations effectuées entre structures comprises dans le périmètre de combinaison sont neutralisées. Les comptes réciproques actifs et passifs, charges et produits sont éliminés.

Les éléments éliminés entre les différentes comptabilités des entités combinées sont les suivants :

2.2.1) Comptes actifs et passifs

Les dépôts versés pour le compte des personnes aidées sont des dépôts et cautionnements versés pour la structure qui prend en charge la personne et des dépôts et cautionnements reçus pour la structure « hébergeante ».

Les soldes au 31/12 des comptes usagers, fournisseurs, débiteurs et créditeurs divers constatent les dettes et créances entre structures. Ces dettes et créances sont principalement des refacturations de frais de séjours en maisons de vacances et d'hébergement en structures d'hébergement des personnes aidées.

Les soldes des comptes courants, charges à payer et produits à recevoir constatant des opérations communes entre structures.

2.2.2) Comptes charges et produits

Les subventions versées par les petits frères des Pauvres aux autres structures du groupe.

Les frais de séjours et d'hébergements des personnes aidées dans les maisons de vacances et les structures d'hébergement gérées par PFP-AGE.

Les indemnités d'occupation versées par PFP-AGE aux petits frères des Pauvres pour l'occupation de certaines maisons.

Les loyers Payés et refacturés par la SARL Lechevin Parmentier aux autres structures du groupe PFP.

2.3) Provisions pour risques

En 2012, dans la comptabilité des petits frères des Pauvres une provision pour risque a été constituée correspondant au déficit de PFP AGE d'un montant de 81 947 euros.

Afin que ce déficit ne soit pas constaté 2 fois dans les comptes combinés (une fois par le déficit de PFP AGE et une seconde fois par la provision constituée chez les pfp), cette provision a été neutralisée dans le bilan et le compte de résultat des pfp.

C. Principes comptables suivis

1) Immobilisations corporelles.

Les immobilisations stables se définissent comme étant les emplois permanents affectés à l'activité directe et au fonctionnement des structures.

1.1) Valeurs brutes

Les immobilisations sont enregistrées dans les comptes appropriés, au fur et à mesure de leur entrée dans le patrimoine, sous réserve d'une valeur unitaire supérieure à 500 euros hors taxes.

1.2) Application de l'approche par composant

A compter du 01 janvier 2006, suite aux règlements CRC n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, 2003-07 modifiant l'article 15 du règlement n° 2002-10 et 2004-06 relatif à la définition de la comptabilisation et l'évaluation des actifs, les principes de comptabilisation et modes d'amortissement des immeubles ont été faits en tenant compte de la réalité des biens détenus par les structures et de leur valeur au bilan.

1.3) Amortissements

Seules font l'objet d'une dépréciation par voie d'amortissement les immobilisations appelées à se dévaluer dans le temps. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses répétitives sur une période donnée.

Par voie de conséquence et sous réserve qu'il n'y ait pas à constater de dépréciation exceptionnelle du bien par rapport à sa valeur d'acquisition, les éléments du patrimoine générateurs de plus-values latentes ne sont pas dépréciés par voie d'amortissement.

1.3.1) Taux appliqués

Immobilisations incorporelles

- **Caveaux et concessions** : amortissements suivants le nombre de places occupées.

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - Cimetière de Montmartre | 110 places |
| - Cimetière de Montparnasse | 16 places |
| - Cimetière de Lourdes | 9 places |

- **Logiciels** : 3 ans à 5 ans

Immobilisations corporelles

- **Terrains** : Ne sont pas amortissables, aucune perte de valeur n'étant à constater.

- Immeubles

Amortissement des structures

- La structure des immeubles, maisons de vacances ou locaux en immeubles collectifs n'a fait l'objet d'aucun amortissement, aucune perte de valeur n'étant estimée devoir être constatée.

- La structure du Centre de Rencontre des Générations fait l'objet d'un amortissement sur 50 ans, car l'association « les petits frères des Pauvres » dispose de droits sur l'immeuble pour cette durée.

Amortissement des composants

La durée d'amortissement se détaille de la manière suivante.

- Ascenseurs	20 ans
- Chauffage	10 à 15 ans
- Electricité, plomberie, sanitaires	10 ans
- Ravalement, menuiserie extérieure	15 ans
- Toiture, étanchéité	25 ans

Autres Immobilisations corporelles

- Travaux d'amélioration, gros travaux	10 à 20 ans
- Mobiliers et matériels, agencements, aménagements et installations (Sauf les mobiliers anciens et les objets d'art qui ne sont pas amortissables)	5 à 10 ans
- Matériels de bureau	3 à 5 ans
- Matériels de transport	4 à 10 ans

1.2.2) Mode d'amortissement : linéaire

2) Successions réalisables

A compter du 01/01/2005, figurent en " hors bilan " au titre des engagements reçus :

- Le patrimoine successoral reçu en propriété, en attente de réalisation,
- L'ensemble des biens légués en attente d'approbation préfectorale.

2.1) Modalités de comptabilisation

2.1.1) Des engagements reçus

A la date de réception de la situation active et passive issue de l'office notarial concerné et une fois l'accord du Conseil d'Administration donné à l'approbation du legs, les biens sont enregistrés en "hors bilan".

Une distinction est opérée entre les valeurs pour lesquelles une autorisation (arrêté préfectoral ou notification du notaire) est obtenue et celles pour lesquelles le délai d'opposition demeure ouvert. Lors de la réalisation effective des biens, les valeurs sont extournées des engagements reçus et de la contrepartie des engagements reçus.

2.1.2) Des produits

A la réalisation effective des biens, deux modes de comptabilisation des produits s'appliquent en fonction de la date d'ouverture des dossiers :

- Dossiers ouverts avant le 31/12/2004 : Les produits des ventes sont comptabilisés au fur et à mesure de leurs réalisations.

- **Dossiers ouverts à compter du 01/01/2005** : Les produits ne sont comptabilisés qu'à la fin de la réalisation de chaque dossier de succession. En cours de réalisation, les produits sont comptabilisés dans un compte de bilan « Legs et donations en cours de réalisation ».

2.2) Valorisation des actifs

L'inventaire des successions est réalisé une fois l'an.

La valorisation est faite à partir des informations chiffrées fournies par les notaires à la date d'ouverture de la succession et peut être revue à partir d'estimation du prix probable de négociation sur le marché.

S'il y a lieu, il est procédé à une dépréciation du stock successoral immobilier, pour tenir compte de la dépréciation estimée du marché immobilier entre la date de l'arrêté préfectoral et la date de clôture des comptes.

Trois provisions hors bilan sont constituées :

La première provision est constituée sur l'ensemble des stocks successoraux. Cette provision est une estimation du montant des frais de réalisation des successions à venir, afin de faire figurer les stocks au bilan pour un montant net.

- Cette provision est calculée sur la moyenne des frais de réalisation des legs des cinq dernières années. Pour 2012, le montant de la provision est de 4 301 032 euros.

- La deuxième provision est constituée pour prendre en compte des contentieux qui pourraient survenir dans la gestion de certains dossiers. En 2012, cette provision est de 2 188 804 euros.

- La troisième provision, prend en compte le montant des dossiers pour lesquels il existe des situations de blocages retardant la réalisation de ces successions, sans indication de délai. En 2012, le montant est de 2 875 777 euros.

Les plus-values latentes éventuelles entre la date d'ouverture de la succession et la date de réalisation effective ne sont pas appréhendées.

Quatre catégories d'actifs sont distinguées parmi les legs à réaliser :

- Immeubles,
- Espèces et assurances vie,
- Mobiliers,
- Titres en portefeuille.

3) Valeurs Mobilières et Immobilisations financières

La distinction entre les immobilisations financières (classe 2 = titres à long terme) et les valeurs mobilières de placement (classe 5 = titres de trésorerie) revient à différencier les valeurs mobilières détenues pour une gestion à long terme, directe ou sous mandat, de celles qui ont été acquises dans le cadre de la gestion courante de la trésorerie.

Les placements financiers sont distingués selon leur objectif de placement et non pas selon la nature du placement. Les Valeurs Mobilières de Placement avec des horizons très courts peuvent répondre à un objectif d'un placement long-terme sécurisé au sein d'un portefeuille panachant actions, obligations et trésorerie. Dans ce cas, il est comptabilisé en immobilisation financière.

3.1) Valorisation au bilan

Les immobilisations financières et les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

S'il advient que le cours probable de négociation devient inférieur au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée. Elle figure au bilan et est dotée par le compte de résultat.

3.2) Cessions

Le produit net est enregistré en produits financiers selon la méthode FIFO.

3.3) Composition du portefeuille au 31/12/2012 : voir note 6.

4) Dotations, Réserves, Fonds Associatifs et Report à nouveau

Les comptes de *dotations, réserves et report à nouveau* reprennent l'ensemble des ressources propres de l'ensemble des entités du périmètre de combinaison.

4.1) Dotations statutaires et libres

Réserves valeur d'origine de l'immobilier

Ces comptes représentent la valeur du patrimoine affecté nécessaire au but poursuivi par les structures du groupe PFP.

Réserve valeur d'origine mobilière

Ce compte représente les ressources passées affectées au financement d'investissements réalisés autres que des terrains, ensembles immobiliers et titres de la dotation, déduction étant faite des amortissements cumulés sur les actifs concernés.

Subvention d'investissement

Ces fonds sont constitués des subventions versées par des organismes publics ou privés pour participer au financement d'un investissement déterminé. L'association n'ayant pas reçu d'engagement de la part des bailleurs de fonds de financer le renouvellement ultérieur des biens, ces subventions ne sont pas amortissables.

Réserve de revalorisation des actifs financiers

Cette réserve représente le montant du résultat financier. Elle a pour objectif de maintenir des actifs financiers à un niveau d'action égal à travers le temps.

Ecart de réévaluation libre de l'immobilier

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation de l'immobilier possédé par les petits frères des Pauvres dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

Ecart de réévaluation libre mobilière

Ce compte représente le montant de l'écart de réévaluation du mobilier possédé par les petits frères des Pauvres dégagé lors de la réévaluation libre faite en 1980.

4.2) Réserves

Réserve salariale

Cette réserve a été constituée afin que le groupe PFP puisse faire face à ses engagements vis à vis des salariés si une ou plusieurs structures du groupe étaient amenées à mettre fin à leurs contrats suite à des difficultés économiques. Elle est égale à 3 mois de charge salariale plus les indemnités contractuelles alors dues.

Fonds de collecte de dons

Ce fonds a été constitué dans le but d'assurer le financement de la collecte de fonds en cas de nécessité de lancer une campagne exceptionnelle. Il représente 3 mois de dépenses de collecte de dons.

Fonds de financement des déficits des unités d'hébergement

Ce fonds a été constitué pour garantir aux personnes hébergées la capacité du groupe PFP à maintenir ce service en leur faveur sur une durée minimale, en cas de difficultés économiques

Fonds de régulation des legs

Ce fonds a été constitué pour faire face le cas échéant à une irrégularité dans la tombée de ces produits, peu maîtrisables par nature, ou à toute baisse tendancielle en attendant les mesures correctives alors nécessaires.

Fonds d'Investissements approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Ces fonds sont affectés aux travaux d'accessibilité à venir dans les maisons de vacances et structures d'hébergement.

4.3) Fonds Associatifs

Fonds développement international

Ce fonds est notamment affecté à la collecte de fonds Européenne.

Fonds d'aide à la personne

Ce fonds a été constitué en vue d'apporter aux personnes âgées et aux personnes en situation de précarité suivies par les petits frères une aide financière à long terme en raison des difficultés rencontrées par ces personnes.

(Voir détail au chapitre « mouvements significatifs de l'exercice »).

Fonds de développement

Ce fonds a été constitué pour développer les actions sur une base pluriannuelle, à la fois sur des territoires nouveaux et en termes d'intensification de nos interventions au sein des fraternités ou structures Amis des petits frères des Pauvres existantes.

Fonds de projet exceptionnel pour les personnes accompagnées

Vote lors de l'AG du 23 juin 2012, il permet de financer des projets exceptionnels pour les personnes accompagnées au-delà de l'accompagnement quotidien.

4.4) Reports à nouveau

Ils regroupent les ressources dégagées qui n'ont pas reçu une affectation particulière à un emploi budgété.

5) Provisions pour risques et charges

Droits acquis au départ à la retraite des salariés :

I 156 K euros

Hypothèses de calcul :

- Calculé sur le salaire brut
- Taux de revalorisation salarial : 3%
- Taux d'endettement des entreprises françaises de 1ère catégorie : 2,69%
- Taux de charges patronales : 64%
- Age de départ à la retraite :
 - + Personnes nées avant 1951 : 60 ans
 - + Personnes nées en 1951 : 60 ans et 5 mois
 - + Personnes nées en 1952 : 60 ans et 9 mois
 - + Personnes nées en 1953 : 61 ans et 2 mois
 - + Personnes nées en 1954 : 61 ans et 7 mois
 - + Personnes nées à partir de 1955 : 62 ans

- Droits acquis à la retraite : (en nombre de mois)
 - + 1/8 de mois par année d'ancienneté
- Coefficients de mortalité : suivant les tables de mortalités fournies par l'INSEE
- Coefficients de fidélité du personnel :
 - + Plus de 45 ans : 100%
 - + De 45 à 40 ans : 90%
 - + De 40 à 35 ans : 75%
 - + Moins de 35 ans : 55%

6) Comptabilisation des ressources

6.1) Dons et produits de successions courants

Seuls sont comptabilisés dans les comptes de l'exercice les dons et produits de successions effectivement encaissés à la date de clôture de l'exercice, soit le 31 décembre. Les dons et produits de successions parvenus avant cette date, mais non encore encaissés sont comptabilisés sur l'exercice suivant.

6.2) Dons en nature

Les dons en nature faisant l'objet d'un reçu fiscal

Les dons en nature faisant l'objet d'un reçu fiscal sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les dons en nature qui ont vocation à être vendus sont comptabilisés en produit lors de leur vente et non au moment du don.
- Les dons en nature qui servent à l'activité de l'association sont comptabilisés,
 - + D'une part en produit des dons
 - + D'autre part en charges ou en immobilisations selon leur nature.

Les dons en nature ne faisant pas l'objet d'un reçu fiscal

Ces dons en nature ne faisant pas l'objet d'un reçu fiscal ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat

Ces dons en nature, reçus en 2012 peuvent être évalués à 2 696 982 euros et se répartissent

Communication

- Temps de passage à la radio & à la TV	13 408
- Bannières internet	1 257 820
- Affichage	714 562
- Encarts presse	554 152

Dons de vêtements

- Dons de vêtements reçus au siège	130 000
------------------------------------	---------

Dons de l'ANCV

- Chèques vacances pour les personnes accompagnées	27 040
	<hr/>
	2 696 982

6.3) Subventions

Les subventions sont comptabilisées dans les produits de l'exercice qui correspond à l'année pour lesquelles elles ont été accordées par les organismes financeurs. Si elles sont reçues dans l'année N-1, elles sont comptabilisées en produits perçus d'avance. Si elles sont reçues dans l'année N+1, elles sont comptabilisées en produits à recevoir. Un distinguo est fait entre les subventions reçues d'organismes publics ou privés

6.4) Autres produits

Les autres produits sont constitués pour l'essentiel de :

Refacturations de prestations de services et prestations annexes, tels que les prix de journée ou revenus d'hébergements temporaires, prolongés ou transitoires, ainsi que des revenus des accueils et des séjours en maisons de vacances.

Les autres produits étant des participations diverses, des refacturations de locations ou de charges locatives, de produits et remboursements divers.

7) Les salaires et avantages en nature

La somme des rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants du groupe pFP s'élève à 246 974 euros.

Les dirigeants membres des conseils d'administration des associations du groupe sont des bénévoles élus et ne sont pas rémunérés.

8) Résultat exceptionnel

L'association des petits frères des Pauvres n'est pas fiscalisée à l'exception de certains revenus financiers et de location.

La SARL Lechevin Parmentier est soumise aux impôts commerciaux.

9) Bénévolat

Pour mener à bien ses missions, le groupe PFP s'appuie sur un grand nombre de bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement.

Au 31 décembre 2012, le nombre de bénévoles réguliers est estimé à 6 702 et celui des bénévoles occasionnels à 2 943, soit un total de 9 645.

Le nombre d'heures de bénévolat est évalué en 2012 à environ 1 145 000 heures (incluant les heures des associations du groupe pfp : pfp, Amis des PF, pfp AGE, Champ Marie, CRG). Elles ne font pas encore l'objet d'une valorisation comptable, compte tenu de la difficulté d'évaluation due à la grande diversité des bénévoles petits frères, de la grande variété des actions entreprises et des diverses formes d'accompagnements.

10) Autres informations

Suivant le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, relatif aux commissaires aux comptes, qui transpose la directive 2006/43/CE portant sur les honoraires des CAC au cours de l'exercice, les honoraires 2012 ont été provisionnés pour 98 173 euros.

11) Résultat sous contrôle des tiers financeurs

Les variations du résultat sous contrôle des tiers financeurs sont les suivantes :

LIBELLE	SOLDE DEBUT D'EXERCICE 2012	VARIATIONS 2012	SOLDE FIN D'EXERCICE 2012
	+ = crédit; - = débit		
RESULTAT SOUS CONTRÔLE DES TIERS FINANCEURS	46 018	-78 504	-32 486
Résultat Charmanon - Patio 2009 repris		-851	
Résultat Charmanon- Patio 2011 à reprendre		-38 071	
Résultat comptable La Jonquièrre 2011 sous contrôle		4 561	
Résultat comptable Gautier/ hébergé 2011 sous contrôle		-44 144	
Résultat comptable Gautier/ hébergé 2011 sous contrôle			-44 144
Résultat comptable La Jonquièrre / logt accomp. 2011 sous contrôle			4 561
Résultat Charmanon patio 2011			-38 071
Résultat Charmanon - Patio 2010			-2 998
Résultat GW 2009 hébergé temp.			48 165

D. Changements comptables

1) Fonds de transmission et fraternité

Ce fonds a été créé en 2011 pour recevoir les legs en provenance de personnes accompagnées par l'association et dont elle se refuse par déontologie à bénéficier.

En 2011, les legs virés au fonds étaient présentés uniquement en compte de bilan. Les legs non versés à la clôture de l'exercice étaient présentés en dettes.

A compter du 01/01/2012, les legs figurent au compte de résultat de la manière suivante :

- Les montants bruts des legs virés au fonds de transmission et fraternité sont comptabilisés en produits exceptionnels. En 2012, le montant en était de 903 286 euros.
- Des frais de traitement de dossiers sont calculés de façon forfaitaire, ils sont comptabilisés en charges exceptionnelles. En 2012, le montant en était de 21 748 euros.
- Les montants nets visés au fonds de transmission sont comptabilisés en charges exceptionnelles. En 2012, le montant viré était de 881 538 euros.

2) Subventions d'investissements

Jusqu'au 31/12/2011, seules figuraient dans les subventions d'investissements les fonds versés par des organismes publics ou privés pour participer au financement d'un investissement déterminé.

A compter du 01/01/2012, sont également prises en compte les subventions notifiées mais non encore versées.

Au 31/12/2012, les subventions notifiées mais non encore versées étaient d'un montant de 839 176 euros, se décomposant de la manière suivante :

- Pour les travaux de Wissant d'un montant de 310 000 euros
- Pour les travaux de Pothières de 230 510 euros
- Pour les travaux de la Seyne sur Mer de 282 866 euros
- Et pour l'aménagement de la maison Labadié de 15 800 euros

Au 31/12/2011, des notifications de versement avaient été reçues et non comptabilisées pour un montant de 518 816 euros, se décomposant de la manière suivante :

- Pour les travaux de Pothières de 368 816 euros, dont 132 186 euros ont été reçus en 2012.
- Pour les travaux de la Seyne sur Mer de 150 000 euros, non

E. Mouvements significatifs de l'exercice

1) Subvention reçue de la Fondation des petits frères des Pauvres

En 2012, la Fondation des petits frères des Pauvres a versé à l'association une subvention de 2 140 000 euros pour financer son programme d'action « héberger, loger ».

Cette subvention a financé :

- La mission Aider pour 68 055 euros.
- La mission Héberger pour 1 207 192 euros.
- La mission loger pour 650 754 euros.
- Et la mission Fonctionnement au titre des frais de fonctionnement des structures restant à la charge de l'association pour 214 000 euros.

2) Fonds d'aide à la personne

Le fonds d'aide à la personne, dont la création avait été décidée par l'assemblée générale de juin 1998, a commencé à fonctionner en 1999.

1.1) Dotations au fonds d'aide à la personne votés lors des AG :

- AG du 20 juin 1998 : 7 622 K euros
 - AG du 19 juin 1999 : 1 021 K euros
 - AG du 24 juin 2000 : 4 219 K euros
 - AG du 23 juin 2012 : 1 500 K euros
- Soit un total de : 14 362 K euros

1.2) Utilisé de la manière suivante :

Au 31 décembre 2012, après les différentes affectations des assemblées générales, il reste au compte de réserve du fonds d'aide à la personne un montant de 7 098 K euros.

Depuis la création du fonds, les dépenses faites au titre du FAP d'une année ont toujours été reprises l'année suivante sur la réserve du Fonds d'aide à la personne. Sauf en 2011, où le FAP avait été financé par une campagne spécifique de recherche de dons.

Utilisation du fonds en K euros	Utilisations			Solde du fonds
	des années précédentes de 1999 à 2011	de l'année 2012	Total de l'utilisation de ce fonds	
Utilisations				
- Aides en hébergement collectif				
+ Aides aux personnes âgées hébergées au Centre de Rencontre des Générations de Mont-Evray	4 152	255	4 407	
+ Autres aides diverses	952	71	1 023	
- Aides à domicile et aux personnes en situation de précarité				
+ Aides versées aux Amis des petits frères	46		46	
+ Aides versées au titre des RBD	815	53	868	
+ Aides aux personnes en situation de précarité suivies par la fraternité Saint-Maur	508	6	514	
+ Autres aides diverses	791	90	881	
Total utilisations	7 264	475	7 739	
Fonds				
- Dotations au fonds d'aide à la personne votées lors des AG				
+ AG du 20/06/1998 :				7 622
+ AG du 19/06/1999 :				1 021
+ AG du 24/06/2000 :				4 219
+ AG du 23/06/2012				1 500
				14 362
- Affectations déjà faites lors des AG antérieures				
+ Solde du fonds au 31/12/2012				7 098
+ Affectations des dépenses 2012 lors de la prochaine AG du 22 juin 2013				(475)
- Solde du fonds restant disponible après affectation				
				6 623

Après affectations par l'assemblée générale du 22 juin 2013 du montant des dépenses faites en 2012, financées par le fonds, d'un montant de 475 K euros, le solde du compte de réserve sera de 6 623 K euro.

F. Engagements donnés ou reçus

1) Engagements donnés :

Mont-Evray

Construction faite en 1993, propriété sur 50 ans et engagement à restituer à ce terme la construction au propriétaire du terrain.

L'association Les petits frères des Pauvres s'est portée caution solidaire auprès de la Caisse d'épargne pour garantir l'ensemble des engagements du CRG à hauteur de 125 000 euros. Cet engagement à durée indéterminée peut être suspendu à tout moment par lettre adressées en recommandé avec accusé de réception.

Droit Individuel à la Formation

Selon le code du travail, chaque salarié a un droit individuel à la formation de 20 heures par an depuis le 1^{er} mai 2004.

Au 31/12/2012, le total des heures du DIF des salariés s'élève à 29 495 heures.

2) Engagements reçus

<u>Successions hors-bilan au 31/12 :</u>	2011	2012
	K euros	K euros
- <u>Legs nets à réaliser</u>		
+ Immobiliers	19 206	22 443
+ Espèces	6 274	5 354
+ Assurances vies	89	211
+ Mobiliers	676	947
+ Titres	3 706	4 223
	<hr/>	<hr/>
	29 952	33 177
- <u>Engagements reçus sans approbation préfectorale</u>		
+ Immobiliers	1 865	6 163
+ Espèces	1 734	1 472
+ Assurances vies	1 874	2 854
+ Mobiliers	578	53
+ Titres	761	2 134
	<hr/>	<hr/>
	6 812	12 676

L'institution de retraite complémentaire Malakoff Médéric s'est engagée par convention à financer le dispositif de déploiement du projet Entourage pour une durée de 3 ans. En 2012, l'association a reçu 323 000 euros. Malakoff Médéric s'est engagé à verser 499 000 euros au titre de 2013 et 623 000 euros au titre de 2014 dans les conditions prévues du déploiement.

G. Méthode d'élaboration du compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) est élaboré en application du règlement CRC 2008-12.

1) Le suivi des emplois et ressources collectés auprès du public

1.1) Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (A)

L'association des petits frères des Pauvres étant la seule association du groupe combiné à recevoir des ressources collectées auprès du public, le report de ces ressources n'est calculé que sur le montant des réserves de l'association PF.

Il représente l'argent collecté auprès du public non encore utilisé, y compris les fonds associatifs ayant vocation à être utilisés sur plusieurs années. Calculé pour la première fois fin 2009, il avait été calculé à partir des fonds associatifs, hors réserves affectées à la pérennité de l'association et du report à nouveau de fin 2008 après affectation du résultat auquel avait été appliqué le pourcentage moyen des 3 dernières années de l'appel à la générosité du public dans le total des ressources.

1.2) L'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2012 (B)

Il s'agit de la part des emplois financés par l'appel à la générosité du public.

Les missions sociales sont financées par :

- 90 % des subventions d'exploitation reçues et des prestations de services, les 10% restant finançant le fonctionnement.
- Les produits divers directement liés aux missions, tels que la participation des personnes accompagnées en vacances.

Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2012, 76 % des missions sociales sont financées par la générosité du public

Les frais de recherches de fonds sont financés à 100% par la générosité du public

Enfin les frais de fonctionnement sont financés par :

- 10 % des subventions d'exploitation reçues, des prestations de services et des produits d'activité annexes.
- Les produits financiers
- Les autres produits, divers ou exceptionnels, n'étant pas directement liés aux missions sociales
- Le solde est financé par les ressources collectées auprès du public.

En 2012, 50 % du fonctionnement est financé par la générosité du public

1.3) La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public (C)

Elle représente les investissements 2012 non financés par les subventions d'investissement, soit 670 799 euros en 2012.

1.4) La neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public (D)

Elle représente les amortissements des investissements 2012, soit 7 766 euros.

1.5) Le total des emplois financés par des ressources collectées auprès du public (E)

Il représente la somme des éléments ci-dessus (B + C - D)

1.6) Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice

Il correspond au report initial (A) auquel on rajoute les ressources collectées auprès du public dans l'année et auquel on déduit les emplois de l'année (E).

2) Les ressources

2.1) Les ressources collectées auprès du public

Elles proviennent de la générosité du public : dons, legs, ventes en nature faites en fraternité ou au siège

2.2) Autres fonds privés

Il s'agit des subventions d'organismes privés, y compris les subventions provenant de la Fondation des petits frères des Pauvres.

2.3) Subventions et autres concours publics

Il s'agit des subventions publiques

2.4) Autres produits

Cela inclut :

- Les participations, que ce soit les participations des personnes âgées ou en situation de précarité aux séjours de vacances,
- les indemnités d'occupation de maisons de vacances par d'autres organismes ou des participations diverses
- Les prix de journée de l'hébergement temporaire
- Les revenus des hébergements prolongés ou transitoires
- les produits et remboursements divers
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels
- Les ressources spécifiquement affectées non utilisées des exercices antérieurs.

2.5) Reprises de provisions

Dans le CER, toutes les reprises de provisions sont distinguées des autres ressources.

3) Les emplois

3.1) Les emplois courants

3.1.1) La méthodologie

La comptabilité analytique permet de suivre le département du siège ou la fraternité d'origine de la dépense d'une part, la finalité de la dépense d'autre part.

Les salaires et charges sont répartis au prorata du temps passé par le salarié dans le domaine concerné, à l'intérieur de la fraternité ou du service dont il dépend.

Les autres dépenses sont imputées soit directement au domaine concerné selon la finalité de la dépense pour les dépenses directes, soit réallouées au prorata des répartitions des effectifs par domaine dans le département du siège ou dans la fraternité concernée.

Les amortissements sont affectés de la manière suivante :

- Les amortissements des établissements d'hébergement et des maisons de vacances sont affectés aux missions sociales correspondantes.
- Les amortissements de la recherche de fonds sont affectés aux charges directes de ces domaines.
- Les amortissements du siège sont affectés aux frais de gestion et d'administration.
- Les amortissements des fraternités sont répartis au prorata des effectifs des autres actions menées dans chacune des fraternités et inclus dans les charges indirectes ajoutées aux autres programmes d'action.

Les subventions versées à pFP-AGE et à la Fédération des Amis sont ventilées entre mission sociale et fonctionnement selon la répartition qui en est faite par l'association bénéficiaire.

Les aides directes aux associations membres de la Fédération Internationale des petits frères des Pauvres, pour les aider à financer leurs missions, sont affectées aux missions sociales, dans les missions sociales réalisées à l'étranger.

Tous les frais directs, indirects et salaires et charges de communication relatifs aux missions sociales, tel que « témoigner, alerter » ou le « recrutement des bénévoles » vont en missions sociales, alors que les frais directs, indirects et salaires et charges de communication institutionnelle, vont en fonctionnement.

3.2) Les Missions sociales

3.2.1) La première mission sociale est Accompagner. Elle se décline en 7 grandes actions :

Accueillir, orienter, aller vers :

Inclut les ressources humaines et financières employées pour le premier contact d'évaluation et d'orientation pour des personnes non encore accompagnées, comme la permanence d'accueil à Saint Maur ou les commissions d'évaluation, mais également les accueils avec ou sans suivis, comme le café à Paris-Ouest, l'accueil Quai Gailleton à Lyon, des cafétérias dans les foyers de vieux migrants, etc. Cela inclut également l'écoute anonyme Solitud'Ecoute.

Visite, rencontres :

Inclut essentiellement les ressources humaines mais aussi les ressources financières. Elle prend en compte toute la mobilisation nécessaire pour permettre aux bénévoles les visites dans les quartiers, les rencontres en établissement, les rencontres auprès des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'auprès des personnes en situation de mal-logement ou de grande précarité.

Noël et les animations collectives :

Comprend les réveillons individuels et collectifs, les sorties et fêtes, les ateliers, les lieux d'animation à la journée tels que l'Etape et Chanoinesse à Paris, le Manier à Marseille, etc.

Vacances :

Pour les séjours de plus de deux jours ainsi que pour les mini-séjours, est constituée des dépenses directes ou salariales ainsi que de la quote-part de la subvention versée à pP-AGE concernant les vacances et les amortissements des travaux de mise à niveau des maisons de vacances.

Aide aux personnes :

Comprend l'aide au logement, à l'hébergement à la santé, aux transports, les aides alimentaires, et tout autre type d'aide directe aux personnes, incluant les ressources humaines nécessaires à la distribution pertinente de ces aides. Elle inclut le Fonds d'Aide à la Personne (FAP) versé aux personnes résidant dans les établissements des petits frères des Pauvres classés les années précédentes dans la mission « héberger, loger ».

Hébergement :

Comprend toutes les dépenses directes ou indirectes affectées à l'hébergement hors les aides aux personnes. Il comprend le financement des hébergements transitoires, temporaires au travers une quote-part des subventions versées à pP-AGE. ou au CRG.

Loger :

Comprend les dépenses directes ou indirectes affectées au logement hors aides aux personnes.

3.2.2) La deuxième mission sociale, Agir Collectivement, se décline en 4 grandes actions :

Soutenir les aidants :

Il s'agit essentiellement de Voisinage et de favoriser l'intergénérationnel avec le CRG

Prospecter, soutenir et former les bénévoles :

Comprend les ressources nécessaires au bénévolat.

Animation de la vie associative :

Comprend les ressources directes ou indirectes nécessaires aux réunions nationales, locales, ou encore la communication interne.

Action internationale :

Inclut la participation à la Fédération Internationale, les aides directes à la collecte européenne de fonds, et toutes les missions réalisées en faveur de l'étranger.

3.2.3) La troisième mission sociale, Témoigner, Alerter, comprend essentiellement des dépenses directes ou indirectes de communication externe reliées à cette mission

3.3) La recherche de fonds

Ces frais concernent les dépenses de traitement des dons et les frais de traitement des legs et concernent principalement :

- Les frais de mailing, de routage, de brochures, de location d'adresses, d'affranchissements, d'honoraires dépensés pour les campagnes de recherche de fonds.
- Les frais de fonctionnement des services de recherche de fonds et de legs et donations.

3.4) Le fonctionnement

Dans le compte d'emploi des ressources, les frais de fonctionnement et d'administration sont les charges de fonctionnement du siège : secrétariat général, service comptable, informatique, ressources humaines, services généraux, etc., à l'exclusion des charges réparties dans d'autres domaines au prorata du temps passé par les effectifs du siège sur ces autres domaines.

Ils intègrent les frais financiers et les frais exceptionnels, mais n'incluent pas les dotations aux provisions.

NOTE N° 3 IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS, PROVISIONS

IMMOBILISATIONS					
(en euros)	<u>Valeurs brutes au 31/12/2011</u>	<u>Augmentations</u>	<u>Diminutions</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Valeurs brutes au 31/12/2012</u>
Immobilisations incorporelles	1 942 415	74 352			2 016 767
Terrains nus et ensembles immobiliers	39 857 751	329 759			40 187 510
Autres immobilisations	18 757 438	609 075	(205 784)		19 160 730
Immobilisations en cours	181 407	1 802 214	(66 005)		1 917 616
Immobilisations financières	52 161 940	32 868 900	(18 529 974)	(11 573 496)	54 927 370
TOTAL	112 900 951	35 684 300	(18 801 762)	(11 573 496)	118 209 993

AMORTISSEMENTS					
(en euros)	<u>Amort cumulés au 31/12/2011</u>	<u>Augmentations dota.exercice</u>	<u>Diminutions dota.exercice</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Amort cumulés au 31/12/2012</u>
Amortissements immobilisations incorporelles	905 148	86 587			991 735
Amortissements ensembles immobiliers	17 769 260	605 202			18 374 462
Amortissements autres immobilisations	15 085 087	809 814	(203 689)		15 691 211
TOTAL	33 759 495	1 501 603	(203 689)		35 057 408

PROVISIONS					
(en euros)	<u>Provisions cumulés au 31/12/2011</u>	<u>Augmentations dota.exercice</u>	<u>Diminutions dota.exercice</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Provisions cumulés au 31/12/2012</u>
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	1 946 045	151 457	(141 517)		1 955 985
Provisions pour dépréciations					
Provision pour dépréciation des Immobilisations incorporelles	716 358				716 358
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles					
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	418 334	203 489	(408 434)		213 389
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	360 671	122 302	(32 095)		450 878
Provision pour dépréciation des VMP					
TOTAL	3 441 408	477 248	(582 046)		3 336 610

NOTE N° 4 VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

22/05/2013

(en euros)	<u>Soldes cumulés au 31/12/2011</u>	<u>Augmentations dota.exercice</u>	<u>Diminutions dota.exercice</u>	<u>Mouvements</u>	<u>Soldes cumulés au 31/12/2012</u>
Dotations statutaire & libre					
Dotations statutaire & libre	23 323 374	1 875 804			25 199 178
Dotation libre	4 373 169	1 176 957	(10 000)		5 540 126
Réserves & fonds associatifs					
Réserves	23 688 018	2 400 000			26 088 018
Fonds associatifs	18 656 558	7 002 351			25 658 909
Report à nouveau	4 270 349	11 178 607	(11 357 130)		4 091 825
Résultat de l'exercice	11 099 631	1 503 367	(11 099 631)	81 947	1 585 313
Subvention d'investissement					
Subvention d'équipement affectées à des biens renouvelables	33 291		(6 971)		26 320
TOTAL	85 444 390	25 137 085	(22 473 732)	81 947	88 189 689

CREANCES			
(en euros)	<u>Montant brut</u>	<u>A un an</u>	<u>A plus d'un an</u>
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Autres immobilisations financières	381 772		381 772
Créances de l'actif circulant			
Usagers & comptes rattachés	761 418	761 418	
Autres créances	1 706 716	1 706 716	
Produits à recevoir	222 634	222 634	
Comptes de régularisation			
Charges constatées d'avance	292 162	292 162	
TOTAL	3 364 701	2 982 929	381 772

DETTES				
(en euros)	<u>Montant brut</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>De 1 à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>
Dettes				
Emprunts & dettes financières	37 011	37 011		
Banques créditrices	20 870	20 870		
Fournisseurs & comptes rattachés	2 170 326	2 170 326		
Autres dettes	7 437 857	7 437 857		
Charges à payer	301 305	301 305		
Legs & donations				
Legs & donations en cours de réalisation	7 771 076	7 771 076		
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance	33 667	33 667		
TOTAL	17 772 111	17 772 111		

Annexe 1 de la note 5 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

CREANCES		
De l'actif circulant		
Créances sociales		
Personnel produits à recevoir		16 023
- Remboursements sociaux à recevoir	16 023	
Produits à recevoir		222 633
- Subventions à recevoir	85 509	
- Autres produits & remboursements courants à recevoir	137 124	
Charges constatées d'avance		292 161
- Primes d'assurances	86 534	
- Autres charges liées à l'activité courante	205 627	
Des VMP & disponibilités		
Inrérêts courus à recevoir		187 119
- Intérêts sur contrat de capitalisation à recevoir	187 119	

DETTES		
Fournisseurs et comptes rattachés		187 720
- Fournisseurs, factures non parvenues	192 282	
- Fournisseurs, avoirs non parvenus	(4 562)	
Dettes fiscales et sociales		3 637 149
Personnel charges à payer		
- Provision pour congés payés	1 968 551	
- Provision pour droits acquis 13ème mois	535 447	
- Provision pour droits acquis épargne temps	976 722	
- Provision pour récupérations acquises	49 127	
- Provision pour primes de précarités	28 013	
- Indemnités IJSS encaissées non encore déduites des bulletins de paie (Les RTT ne sont pas provisionnées car non significatives)	37 647	
- Cotisation AGEFIPH	41 642	
Etat, charges à payer		123 150
- Provision IS s/Intérêts de contrat de capitalisation & livret	123 150	
Autres dettes		
Charges à payer		301 306
- Commissions & frais bancaires à payer	43 770	
- Prov.honoraires commissaires aux comptes	54 614	
- Loyer & charges à payer	53 604	
- Autres charges courantes à payer	149 317	
Produits constatés d'avance		33 667
- Autres produits constatés d'avance	33 667	

Annexe 2 de la note 5 SUIVI DES FONDS DEDIES

RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC, DES LEGS ET DONATIONS AFFECTES

	Situation	Collecte exercice	Montant initial collecté	195 + 197 Fonds à engager au début de l'exercice A	7895 Utilisations en cours d'exercice B	6895 Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	195 + 197 Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A-B+C
Ressources							
- Subventions			15 400	15 400	(9 691)	10 000	15 709
	Sous-total		15 400	15 400	(9 691)	10 000	15 709
- Dons			20 749	5 320	(5 320)		
	Sous-total		20 749	5 320	(5 320)		
- Legs & donations			1 038 036	908 318	(264 800)		643 518
	Sous-total		1 038 036	908 318	(264 800)		643 518
	TOTAL		1 074 185	929 038	(279 811)	10 000	659 227

NOTE N° 6 TITRES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

22/05/2013

1) MOUVEMENTS DES TITRES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DE L'ANNEE											
VALEURS BRUTES		MOUVEMENTS DE L'ANNEE EN VALEURS HISTORIQUES					PLUS ET MOINS VALEURS REALISEES & COUPONS ENCAISSES OU CAPITALISES EN 2012				
(en euros)		Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan					Moins valeurs		Coupons		Total
Solde au 31/12/2011	Entrées en 2012	Sorties en 2012	Mouvements en 2012	Solde au 31/12/2012	Plus valeurs	Moins valeurs	Coupons			Total	
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES											
Participations	9 900			9 900							
Autres titres stables	51 789 081	32 837 186	(18 517 934)	54 535 698	921 531	(108 730)	893 261			1 706 062	
Total titres immo.	51 798 981	32 837 186	(18 517 934)	54 545 598	921 531	(108 730)	893 261			1 706 062	
TITRES FIGURANT DANS LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT											
Valeurs mobilières de placement	17 242 259	10 682	(9 452 279)	19 373 297	61 285		13 384			74 669	
	69 041 241	32 847 868	(27 970 214)	73 918 895	982 816	(108 730)	906 645			1 780 731	

2) DECOMPOSITION DES TITRES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT EN FIN D'ANNEE AU 31/12/2012											
VALEURS BRUTES		TITRES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					PLUS ET MOINS VALEURS LATENTES			COUPONS COURUS COMPTABILISES NON ENCAISSES NI CAPITALISES	
(en euros)		Placements à court terme (Sicav, FCP, Bors de caisse, Divers)					Total de l'ensemble des titres		Plus valeurs non comptabilisées		Moins valeurs Ayant fait l'objet d'une provision
Placements à long terme (Actions et obligations)		Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan	Valeurs vénales Valeurs des titres	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan	Valeurs vénales Valeurs des titres	Valeurs historiques Valeurs d'acquisition des titres figurant au bilan	Valeurs vénales Valeurs des titres			Moins valeurs Ayant fait l'objet d'une provision	
TITRES FIGURANT DANS LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES											
Participations	9 900		9 900			9 900	9 900				
Autres titres stables	42 841 600	44 999 809		11 694 097	11 991 468	54 535 697	56 991 277			(203 489)	
Total titres immo.	42 851 500	45 009 709		11 694 097	11 991 468	54 545 597	57 001 177			(203 489)	
TITRES FIGURANT DANS LES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT											
Valeurs mobilières de placement	42 851 500	45 009 709		19 373 297	19 526 918	73 918 894	76 528 095			130 616	
	42 851 500	45 009 709		31 067 394	31 518 386	73 918 894	76 528 095			186 873	

NOTE N° 7 EFFECTIF SALARIE

	2011				2012			
	EFFECTIF PRESENT AU 31/12 (1)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALANT TEMPS PLEINS (2)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 (1)		EFFECTIF PRESENT AU 31/12 EN EQUIVALANT TEMPS PLEINS (2)	
	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD	CDI	CDD
Temps pleins								
- Hommes	99	4	99,00	4,00	102	4	102,00	4,00
- Femmes	183	25	183,00	25,00	186	27	186,00	27,00
	282	29	282,00	29,00	288	31	288,00	31,00
Temps partiels								
- Hommes	11	3	7,09	1,00	10	2	7,00	1,16
- Femmes	76	34	49,93	26,19	86	31	56,82	23,39
	87	37	57,02	27,19	96	33	63,82	24,55
Total hommes	110	7	106,09	5,00	112	6	109,00	5,16
Total femmes	259	59	232,93	51,19	272	58	242,82	50,39
TOTAL	369	66	339,02	56,19	384	64	351,82	55,55
Total hommes	117		111,09		118		114,16	
Total femmes	318		284,12		330		293,21	
TOTAL	435		395,21		448		407,37	

Modes de calcul :

(1) Chaque personne, qu'elle soit à temps plein ou à temps partiel compte pour 1. Le temps de travail des personnes à temps partiel n'est pas pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

(2) Le temps de travail des personnes à temps partiel est pris en compte au prorata de leur nombre d'heures de travail.

NOTE 6 FLUX DE TRÉSORERIE

VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT	31/12/2012	31/12/2011
1/ Ressources stables et durables		
DOTATIONS STATUTAIRE & LIBRE	30 739 306	27 698 544
RESERVES	26 088 018	23 688 018
FONDS ASSOCIATIFS	25 658 909	18 656 558
REPORT A NOUVEAU DISPONIBLE	4 091 825	4 270 349
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'ANNEE	1 585 313	11 099 632
SUB.D'INVESTIS.AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	26 320	33 291
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 955 985	1 846 045
FONDS DEDIES	659 226	929 037
DÉTTES FINANCIERES	37 011	38 163
Emprunts auprès des Ets de crédit	37 011	38 163
AMORTISSEMENTS	35 057 408	33 759 495
Amortissements immobilisations incorporelles	991 735	905 148
Amortissements ensembles immobiliers	18 374 462	17 769 260
Amortissements autres immobilisations	15 691 211	15 085 087
PROVISIONS	1 380 625	1 496 363
Provision pour dépréciation des immobilisations incorporelles	716 358	716 358
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles		
Provision pour dépréciation des immobilisations financières	213 389	418 334
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	450 878	360 671
Provision pour dépréciation des VMP		
1/ Total ressources stables et durables	127 279 946	123 612 495
2/ Emplois durables		
IMMOBILISATIONS BRUTES		
Immobilisations Incorporelles	2 016 787	1 942 415
Terrains nus et ensembles Immobiliers	40 187 510	39 857 751
Autres immobilisations	10 160 730	18 757 438
Immobilisations en cours	1 917 616	181 407
Immobilisations financières	54 927 370	52 161 940
2/ Total emplois durables	118 209 993	112 900 951
3 = 1 - 2	9 069 953	10 711 544
Variation du fonds de roulement net global	(1 641 591)	

VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	31/12/2012	31/12/2011
1/ Variation du besoin de fonds de roulement		
Actifs circulant		
Fournisseurs et comptes rattachés débiteurs		
Usagers et comptes rattachés	761 418	297 365
Créances sociales brutes	117 527	126 706
Créances fiscales	903 589	65 359
Autres créances diverses brutes	685 599	653 591
Produits à recevoir	222 634	304 263
Charges constatées d'avance	292 162	242 280
	2 982 929	1 689 565
Dettes d'exploitation		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 170 325	1 334 947
Dettes sociales	5 554 516	5 189 182
Dettes fiscales	798 317	660 390
Autres dettes diverses	1 085 024	491 322
Legs en cours de réalisation	7 771 076	8 453 589
Charges à payer	301 305	253 643
Produits constatés d'avance	33 667	54
	17 714 230	14 383 108
TOTAUX	(14 731 301)	(12 693 543)
1/ Variation du besoin de fonds de roulement		2 037 758
2/ Variation de la trésorerie		
Fonds de roulement net global	9 069 953	10 711 544
Besoin de fonds de roulement	14 731 301	12 693 543
TOTAUX	23 801 254	23 405 087
2/ Variation de la trésorerie		(396 167)
3 = 1 + 2	3/ Besoin de fonds de roulement:	1 641 591
Valeurs mobilières de placement brutes	19 373 297	17 242 259
Disponibilités	4 448 828	6 194 976
Banques créditrices	(20 870)	(32 149)
Trésorerie	23 801 255	23 405 086

NOTE 9 COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COMBINE *

du 01/01/2012 au 31/12/2012

EMPLOIS	Emplois de 2012 = au compte de résultat	Affectations par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2012	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2012 = au compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2012
1 MISSIONS SOCIALES		26 781 107	Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		23 320 699
1.1 REALISEES EN FRANCE	35 349 200		1 RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	36 658 852	35 658 852
- Actions réalisées directement	33 715 664		1.1 DONS ET LEGS COLLECTES	14 934 954	
- Versements à d'autres organismes agissant en France	1 155 048		- Dons manuels non affectés	15 750	
			- Legs & autres libéralités non affectés	20 477 217	
1.2 REALISEES A L'ETRANGER	150 058		- Legs & autres libéralités affectés	10 000	
- Actions réalisées directement	328 430		- Montants bruts des legs virés au fonds de trans. & fraternité	903 286	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes			1.2 AUTRES PRODUITS LIES A L'APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC	317 645	
		6 046 085	2 AUTRES FONDS PRIVES		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	5 065 132		3 SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	2 893 922	
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	980 953		4 AUTRES PRODUITS	1 315 364	
2.2 - Frais de recherche des autres fonds privés		2 663 307		6 969 783	
2.3 - Frais liés à la recherche du subventions & autres concours publics					
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	5 274 283				
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	46 669 669	35 490 500		47 837 921	
II Dotations aux provisions	434 895			582 046	
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	10 000			279 811	269 811
IV EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	1 585 313				
V TOTAL GENERAL	48 699 777		VI TOTAL GENERAL	48 699 778	36 928 663
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		670 778			
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par des ressources collectées auprès du public		7 766			
VII Total des emplois financés par des ressources par collectées auprès du public		36 169 044	VI Total des emplois financés par ressources collectées auprès du public		36 169 044
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		24 080 318
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
TOTAL			TOTAL		

* Les petits frères des Pauvres, PFP AGE, Fédération des Amis des petits frères des Pauvres, Champ Marie, Sarl Lechevin Parmentier